

en cause donneront lieu à un remboursement automatique total ou partiel, il faudrait prendre des mesures pour permettre de continuer l'administration des programmes commencée par la commission ou l'organisme.

Je n'ai pas l'intention de consigner tout l'extrait au compte rendu; je ne doute pas que tous les députés ont deviné qui en est l'auteur. Il s'agit de mon honorable ami, le ministre des Finances (M. Gordon), qui a fait cet exposé alors qu'il présidait la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. C'est cet esprit, cette idée, qu'il faut insuffler dans cette région—des fonds pris à même le Trésor fédéral dans des proportions qui n'étaient nécessaires nulle part ailleurs au Canada. Je le répète, dans des proportions ou en quantités qui n'étaient nécessaires nulle part ailleurs au Canada, pour relever le niveau de la région d'une façon durable et le rapprocher du niveau du reste du pays. C'est la raison de la mise sur pied de cette entreprise.

C'est mon honorable ami le ministre des Finances et les commissaires qui étaient associés avec lui qui l'ont conçu il y a six ans, et je regrette que nous ayons perdu ces six années. Je regrette qu'on n'ait pas donné suite immédiatement au rapport, mais il ne sert à rien de déplorer ce qui s'est fait ou ne s'est pas fait dans le passé. Je pourrais réfuter beaucoup des observations de cet après-midi, à savoir qui a fait ceci ou cela à tel ou tel moment, mais je m'en abstiendrai. Les gens des provinces atlantiques ne s'intéressent pas trop de savoir ce qui a été fait. Ce qui les intéresse c'est de savoir ce que l'on fait et ce que l'on fera à l'avenir. Il me semble que pendant le reste de la discussion du présent bill, nous devrions cesser de nous demander si c'est au gouvernement précédent, qui est parti du bon pied, qu'il accordera le mérite ou si c'est au gouvernement actuel, qui essaye de respecter à la lettre les promesses qu'il a faites à ses électeurs, promesses qui lui ont permis de faire élire 20 députés sur 33 dans les provinces de l'Atlantique aux dernières élections.

Si l'honnêteté doit régner un tant soit peu dans la vie publique, alors nous devons tenir les promesses que nous avons faites aux gens qui ont voté pour nous. Nous avons pris deux engagements précis au sujet de cet Office. Nous avons dit que nous le garderions et n'avons point parlé de l'abolir. Nous avons dit que nous le renforcerions, et lorsque les honorables députés verront le genre de personnes qui seront nommées, ils admettront volontiers que c'était bien le cas. Cette observation ne vise nullement à critiquer les membres déjà nommés. Nous avons dit également

que nous accorderions un fonds d'immobilisations, si le Parlement y consentait bien entendu, et c'est pourquoi nous le lui demandons maintenant. Point n'est besoin que j'ajoute quoi que ce soit à ce que j'ai déjà dit. Je remercie tous les honorables députés qui ont participé à la discussion.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. le président suppléant:** Voici: l'honorable M. Pickersgill, appuyé par l'honorable M. Robichaud propose que le bill C-80, visant à modifier la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, soit lu maintenant pour la deuxième fois. La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

**Des voix:** Adopté!

**Des voix:** Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1—Fonds.

**M. Fairweather:** Monsieur le président, l'article 1 a trait à l'établissement d'un fonds d'immobilisations et j'estime qu'il mérite que le comité s'y arrête un instant avant de l'adopter. Le secrétaire d'État vient de parler des six années perdues. Ce faisant, il s'est départi de l'objectivité dont il fait toujours preuve dans les questions de ce genre. Ensuite, il nous a dit en mots bien sentis combien il regrettaient de n'être point né dans les provinces de l'Atlantique. Il m'a si profondément ému que j'ai peine à parler. Je me bornerai à dire que je déplore autant que lui qu'il ne soit pas né chez nous.

Quand on parle de six années perdues, on retourne à l'attitude partisane qui ne manque pas d'inspirer à tous ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre des inquiétudes sur l'avenir de l'Office. Je suis l'un de ceux qui croient qu'on a fait beaucoup pour les provinces de l'Atlantique entre 1957 et 1963. Mais je suis d'accord avec le secrétaire d'État quand il dit qu'il ne mène nulle part de comparer les diverses réalisations d'un côté à celles de l'autre. Je n'ai donc pas l'intention d'ennuyer le comité en dressant un tel inventaire. Le fonds d'immobilisations, bien entendu, n'est rien d'autre que ce que j'appellerais un accommodement à la Pickersgill, car il faut qu'il soit déféré au ministre, puis au Parlement, ce qui correspond exactement à ce que prescrivait l'ancienne loi. Mais lorsque l'on considère...